



**Compte-rendu de la réunion du
Conseil syndical
Lundi 11 décembre 2023**

Elus présents :

Membres titulaires : MM et Mmes Francois BOUSSO, Pierre CONTOZ, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Ludovic FAGAUT, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Michel VIENET

Membres suppléants : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS

Secrétaire de séance : M. Claude DALLAVALLE

Assistaient à la séance :

Service général / Pôle culture Grand Besançon Métropole : M. Olivier MONNIN

Service général / Pôle culture du Département du Doubs : Mme Lily CALENJON

Services du musée : M. et Mmes, Philippe BILLOTET, Florence COUTIER, Virginie DUEDE-FERNANDEZ, Christelle HUMBERT, Marie PERRIN

Le Conseil syndical approuve unanimement le compte-rendu de sa réunion du 16 octobre 2023.

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE
DE SES DELEGATIONS**

Le Président informe les membres de l'assemblée que, dans le cadre de ses délégations, les décisions suivantes ont été prises depuis la dernière réunion :

Le 30 novembre : Signature d'un contrat avec la société CERTINOMIS, pour le renouvellement du certificat de sécurité.

DÉLIBÉRATIONS

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

1 - Décision budgétaire modificative numéro 3 sur le budget principal

Dans le cadre des perspectives relatives à l'atterrissage financier 2023, notamment des dépenses de fonctionnement, il s'avère que la somme restant au chapitre 012 (charges de personnel) n'est pas suffisante pour assurer le paiement des gratifications (Primes Pouvoir d'Achat) de fin d'année des agents du musée en décembre 2023.

La somme restant au chapitre 011 (charges à caractère général) s'avère suffisante pour terminer l'exercice budgétaire.

Après estimation des atterrissages financiers 2023, il est nécessaire de prélever la somme de 20 000 € au chapitre 011 et d'affecter la somme de 20 000 € au chapitre 012 afin de pouvoir assurer le paiement des gratifications de fin d'année des agents du musée en décembre 2023.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide unanimement de procéder au virement de crédits suivant :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : - 20 000 €

Chapitre 012 : + 20 000 €

2 - Décision budgétaire modificative numéro 3 sur le budget principal

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide unanimement à l'ouverture de crédits suivante :

En recettes d'investissement :

Chapitre 040, article 281828 (amortissement des autres matériels de transports) :

+ 2 500 €

Outre la mise en équilibre des chapitres d'ordre 040 en recettes d'investissement et 042 en dépenses de fonctionnement, cette modification a pour simple conséquence d'augmenter le suréquilibre de la section de 2 500 €, portant celui-ci à 47 249.46 €.

3 - Tarifs prestations stages organisés par le musée en 2024

Le musée propose régulièrement en saison des stages d'une journée encadrés par des professionnels. Ces stages ont lieu traditionnellement les samedis et ils permettent aux stagiaires d'un jour de découvrir ou se perfectionner dans un savoir-faire ou une technique.

Dans le cadre de la programmation des stages pour la saison 2024, des membres de l'équipe de médiation ont souhaité proposer une offre spécifique autour de la vannerie (samedi 3 août 2024) et du dessin naturaliste (samedi 31 août) qu'ils encadreraient.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil syndical décide, à l'unanimité, de valider le tarif de 30 euros pour les stages proposés en interne par les médiateurs du musée.

RESSOURCES HUMAINES

1 – Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré décide, a l'unanimité :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 <i>(dans la limite de 800 €)</i>
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700

	(dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 (dans la limite de 300 €)

- **L'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.**

- **Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.**

2 – Service des publics – Renouvellement d'un contrat à durée déterminée

Lors du dernier Conseil syndical, les membres avaient validé le renouvellement d'un agent en renfort du service, recruté en contrat aidé pour un contrat du 13 décembre au 9 septembre 2024.

Suite aux nouvelles informations transmises par les services de Pôle emploi et les besoins du service, il s'avère qu'il est possible de reconduire le contrat pour une durée d'une année.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- Décide de prolonger le contrat aidé (CUI-CAE) à temps complet d'une durée de 12 mois (12 décembre 2023 – 11 décembre 2024) comme prévu par le dispositif.**
- 2- Autorise au Président, ou à son représentant, la signature de tous les éléments relatifs à ce recrutement**

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le chapitre 012 du budget principal 2023 et 2024.

AFFAIRES GENERALES

1 – AOT hivernale du restaurant du musée

Le Président rappelle que l'hiver dernier Monsieur Hervé Renaude avait été autorisé par délibération du Conseil syndical à ouvrir pendant la période hivernale (du 7 novembre 2022 à fin mars 2023)

Il informe l'assemblée que Monsieur Renaude l'a sollicité à nouveau pour une ouverture du restaurant en période de fermeture du musée, de décembre à mars.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ***D'étendre la période d'AOT de Monsieur Hervé Renaude***

- **De fixer la location du restaurant pour un montant de 50 euros pour la période hivernale**

A l'occasion d'une réunion de bilan de la saison, le 23 novembre, entre le titulaire de l'AOT du restaurant, M. Hervé Renaude et le Président et la directrice du musée, M. Renaude a sollicité le musée pour faire évoluer ses propositions de restauration en 2024 pour des raisons économiques. Le bilan 2023 du restaurant est positif avec une progression de 2 200 repas par rapport à 2022, néanmoins cette progression du nombre de clients ne permet pas d'amortir l'augmentation des charges dû à la période d'inflation.

Afin de baisser ses charges en 2024, M. Hervé Renaude souhaite proposer une offre plus réduite l'an prochain.

Pour les plats, les clients auraient le choix entre jambon, frites, salades / saucisses, pommes-de-terre, cancoillotte / salade de chèvre en formule repas / salade végétarienne.

Pour les groupes sur réservations, ils auraient le choix entre fritures de truites et poulet au vin du Jura.

INFORMATIONS

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

1-Prévision atterrissage financier, exercice budgétaire 2023

Projection de la situation financière au 31 décembre 2023 avec les éléments dont le service comptabilité dispose au 30 novembre 2023.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	PREVISIONS	REALISATIONS	CA ANTICIPE 2023
C/011	591 221.00 €	454 318.00 €	490 000.00 €
C/012	1 009 775.00 €	924 466.00 €	1 025 000.00 €
C/65	13 650.00 €	12 839.00 €	13 650.00 €
C/66	9 000.00 €	- €	- €
C/68	68 729.00 €	21 480.00 €	68 729.00 €
TOTAL	1 623 646.00 €	1 413 103.00 €	1 597 379.00 €
RECETTES			
C/002	42 381.00 €	- €	
C/013	26 013.00 €	57 708.00 €	60 000.00 €
C/042	178 696.00 €	107 396.00 €	107 396.00 €
C/70	310 800.00 €	318 614.00 €	318 976.00 €
C/74	1 040 367.00 €	1 007 660.00 €	1 007 660.00 €
C/75	136 500.00 €	62 227.00 €	174 927.00 €
TOTAL	1 734 757.00 €	1 553 605.00 €	1 668 959.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			71 580.00 €

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

CHAPITRE	PREVISIONS	REALISATIONS	CA ANTICIPE 2023
C/040	178 696.00 €	107 396.00 €	107 396.00 €
C/041	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
C/20	9 542.00 €	2 096.00 €	100.00 €
C/16	7 500.00 €	- €	- €
C/21	101 324.00 €	67 598.00 €	80 000.00 €
C/23	347 062.00 €	543 731.00 €	575 000.00 €
TOTAL	465 428.00 €	770 821.00 €	812 496.00 €
RECETTES			
C/001	1 423 188.00 €	- €	- €
C/040	68 229.00 €	21 480.00 €	68 729.00 €
C/041	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
C/10	269 620.00 €	721 487.00 €	740 000.00 €
C/13	1 598 678.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €
C/16	100 000.00 €	- €	- €
TOTAL	3 509 715.00 €	912 967.00 €	978 729.00 €

RESULTAT INVESTISSEMENT

166 233.00 €

RESULTAT ANTICIPE FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

237 813.00 €

PROJET DE REHABILITATION DU MUSEE

1 – Avant-projet définitif, tranche 2

I Rappel du contexte de l'opération

Le Syndicat mixte du musée des Maisons comtoises a été créé en 1997 lors de la reprise des actifs et des passifs de la structure du musée des Maisons comtoises géré alors par l'Association Folklore Comtois.

Depuis la création du Syndicat mixte, les investissements se sont portés principalement sur la poursuite de la collection de bâtiments vernaculaires, les aménagements de voiries, d'électricité, l'aménagement d'un restaurant et la mise en conformité du site.

Les budgets alloués à l'investissement par les collectivités de tutelles sont de 31 000 € par an par collectivité.

Les locaux à destination des publics, du personnel et des collections sont des héritages de l'association Folklore Comtois des années 1980.

Conscient des conditions d'accueil trop restreintes pour des publics divers, conscient de l'aspect météo-dépendant des événements, conscient de ne pas répondre totalement à ses obligations en qualité de « Musée de France » du fait de l'absence de réserves opérationnelles et sécurisées, le musée se trouvait freiné dans ses ambitions. Voilà pourquoi, il a engagé une réflexion afin de repenser le site et répondre à ces attentes en 2018.

Depuis fin 2018, le syndicat mixte du musée des Maisons comtoises, accompagné par les services de Grand Besançon métropole dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition d'un schéma directeur d'aménagement ayant pour enjeux de donner une nouvelle dynamique dans le développement du musée, en parallèle d'un nouveau Projet Scientifique et Culturel.

Les études préalables de diagnostic ont fait ressortir les priorités et permis de proposer un ensemble de projets portant à la fois sur du bâtimentaire et sur de l'aménagement paysager, sur des équipements existants et sur des constructions neuves, sur de l'aménagement d'ensemble et sur des éléments de détail.

Les études de faisabilité ont ensuite proposé plusieurs scénarios dont est issu le schéma directeur d'aménagement approuvé début 2020. Il se décompose en 4 tranches, une ferme et 3 optionnelles, pour une durée totale d'une dizaine d'années et un total coût travaux estimé à 6 265 000 € HT (valeur décembre 2019). Ce schéma a été validé par le Conseil syndical le 14 janvier 2020.

L'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre a permis de retenir une équipe plurielle menée par l'architecte Charles-Henri Tachon. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'équipe le 20.11.2020.

La tranche ferme renommé Tranche 1 est en cours de réalisation.

La crise sanitaire de 2021 ayant particulièrement affecté le secteur du tourisme, des plans de relance économiques lui a été dédié. Le musée a eu l'opportunité de bénéficier du plan de relance Tourisme de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 1 000 000 €. Ce financement a été le levier pour le Syndicat mixte pour poursuivre les études de la tranche optionnelle 1.

L'engagement du Syndicat mixte pour la Tranche 2 (tranche optionnelle 1) été voté lors du Conseil Syndical du 23 février 2023. Le coût travaux du projet alors en phase APS, valeur mai 2022 était de 3 889 500 €.

Le montant total de l'opération s'élevait à 4 948 899 €

II Rappel des décisions

Délibération n°2020_01_18 du conseil syndical du 28/01/2020 autorisant le lancement d'un concours pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations de constructions et de réhabilitations au musée des Maisons comtoises ;

Délibération n°2020_10_191 du conseil syndical du 16/10/2020 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe mandatée par Charles-Henri TACHON ;

Délibération n°2023_02_23 du conseil syndical du 23/02/2023 validant le coût prévisionnel des travaux de la Tranche 2 à 3 889 500 €, coût d'opération à 4 948 999 €

III Présentation du projet

Un bâtiment neuf répondant à des besoins non couverts pour un lieu culturel de cette taille :

- ✓ L'accueil des publics = 98 m²
- ✓ Un café = 35.8 m²
- ✓ Une boutique = 54.6 m²
- ✓ Salle d'interprétation sur le concept du Musée = 117.1 m²
- ✓ Salle d'exposition temporaire = 136 m²

- ✓ Administration = 328 m²
- ✓ Salle de réunion = 45.80 m²
- ✓ Préau = 199 m²
- ✓ Requalification paysagère et scénographique du parc pour satisfaire les besoins du public en lieu de balade, de déconnexion, de reconnexion à la nature et au paysage et comme lieu de « vivre ensemble » pour les habitants du territoire.

Le positionnement du futur bâtiment, en limite périphérique du parc permettra au Musée d'accroître son rôle fédérateur (acteur social du vivre ensemble) et d'acteur de développement local :

- Son préau ouvert sur le grand paysage et la commune (en dehors de la zone tarifée du musée) pourra être un lieu de diffusion au service des acteurs associatifs du plateau. Ex. organisation de marché de producteurs, représentations...
- Le café et la boutique seront en accès libre pour les passants.
- Un espace de service pour les touristes en itinérance (cyclistes, randonneurs, camping-caristes est prévu), zone de recharge des batteries, sanitaires...
- Une salle d'exposition accessible toute l'année avec possibilité de mise à disposition pour les acteurs locaux entre deux expositions suivant les besoins qui pourraient être identifiés. Des choix constructifs en accord avec les valeurs du Musée et le PSC :
- Utilisation de bois local scolytés

Avis du ministère de la culture sur les réserves : Projet mesuré, simple, réfléchi, un travail en finesse et en détail.

IV Avant-Projet Définitif

Présentation en séance par l'équipe de Maitrise d'œuvre de 9h00 à 10h30 suivi d'un temps de questions.

L'APD livré par la maîtrise d'œuvre répond aux grands objectifs du programme fonctionnel. Il apporte par ailleurs des réponses satisfaisantes sur un certain nombre de points évoqués en APS, notamment pour la salle d'exposition.

Le coût d'objectif travaux est conforme à celui de l'APS modificatif. Pour rappel, le coût travaux était de 4 203 700 € (valeur avril 2023). La Maitrise d'œuvre a transmis en APD une estimation des coûts travaux à 4 197 000 € (valeur septembre 2023).

Le montant total de l'opération s'élève dans ce cadre à 5,4 M€ TTC.

Cette estimation ne comprend pas l'écran de la salle de projection, les équipements de la cafétéria, les placards des bureaux, le mobilier, la réserve incendie et les aléas.

V Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel de l'opération globale s'établit ainsi comme suit :

Plan de financement	
FEDER	2 152 728,00
Etat - Ministère de la culture	548 431,00
Région - Pair Tourisme	1 000 000,00
Département du Doubs	467 145,00
GBM	467 145,00
SMMMC - Emprunt	1 312 982,00

Total HT	5 400 000,00
TVA à la charge du Syndicat Mixte	1 080 000,00
TOTAL TTC – Phase APD	6 480 000,00

2 – Point d'information sur le projet de réhabilitation du musée

TRANCHE 1 :

- Fondation des réserves en cours ;
- Arrachage d'un câble HTA alimentant le transformateur dédié au musée le 30 octobre à 9h00 par l'entreprise titulaire du lot VRD provoquant l'incendie du transformateur. Le musée a été fermé le 30 octobre et le restaurant les 30 et 31 le temps de l'installation d'un groupe électrogène par ENEDIS et la vérification par Véritas de l'ensemble du réseau électrique du musée.

Cet accident a révélé que la demande de dévoiement du câble HTA qui se trouve actuellement sur la future emprise de la chaufferie n'a pas été réalisé par l'équipe de Maitrise d'œuvre.

Une étude avec chiffrage pour le dévoiement et le contournement de la future chaufferie est à l'étude par ENEDIS et la maîtrise d'œuvre ainsi que l'étude d'un décalage de 5 mètres à l'Est de la chaufferie évitant un dévoiement.

- Concernant les travaux de terrassement à proximité du câble ceux-ci sont proscrits pour le moment, car le câble est hors tension mais encore en exploitation, ENEDIS doit programmer la consignation du câble, qui est la procédure pour avoir la certitude que le câble soit hors tension, aussi les travaux de la chaufferie sont à l'arrêt.
- L'électricité du musée et du chantier est assurée par un groupe électrogène depuis le 31 octobre. Cette situation précaire a entraîné de très nombreuses coupures d'électricité et la mise en place du télétravail pour l'ensemble de l'équipe les 23 et 28 novembre.

L'installation d'un transformateur provisoire est prévue courant décembre.

- Début des travaux de gros œuvre pour le bâtiment de Vellerot pour une mise en service à la réouverture 2024

AFFAIRES GÉNÉRALES

1- Tempête du 26 juin 2022

Dans la nuit du 26 au 27 juin 2022, une tempête s'est abattue sur le plateau de Saône faisant de très gros dégâts et en particulier sur une bande de 15 m. de large traversant le musée d'ouest en est. Le musée a été contraint de fermer ses portes au public le 26 juin afin de sécuriser les maisons, chemins et parc.

Les dégâts occasionnés sur les toitures, les vitres, les chemins, les arbres, le mobilier ont fait l'objet de réparations et de devis de réparations **pour un montant de 144 454,12 €**, voir détail ci-dessous :

Mise hors d'eau et protections d'urgences	11 434,00
Evacuation et abattage d'arbres, remise en état du par cet des chemins	10 950,00
Remise en état des clôtures	11 318,60
Bris de glace	1 114,00
Mobiliers	1 351,92

Le musée a réglé 45 000 € de factures aux entreprises et artisans qui sont intervenus en 2022 et 2023 pour faire les réparations. Les 5 bâtiments avec une couverture en tavaillons ont été mis hors d'eau et leurs couvertures feront l'objet de réparations en 2024 pour un montant estimé à 108 000 €.

L'assureur du musée, Groupama a fait parvenir fin novembre un projet de règlement à hauteur de **132 463 €**. Les dommages extérieurs n'ont pas été retenus dans le cadre de l'expertise et une franchise de 940 € a été déduite ainsi qu'un pourcentage de vétusté pour les biens mobiliers et les clôtures.

15 000 € ont déjà été versés en 2022, il est proposé un versement immédiat de 79 865 € en cette fin d'année 2023 et un paiement en différé de 37 598 € sur présentation des factures.

Après étude de la proposition du projet de règlement transmis par le cabinet d'expertise ELEX au Président du musée le 22 novembre 2023 pour un montant global de 132 463 €, Le Président du musée propose de donner un avis favorable à ce projet pour un traitement de ce sinistre par GROUPAMA

2 – Filet anti inflation

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022 a mis en place un mécanisme de filet de sécurité inflation pour les communes, EPCI et syndicats les plus fragilisés financièrement par la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation en 2022, ainsi que la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue en juillet 2022.

Pour être éligible au filet, les communes, EPCI et leurs syndicats devaient remplir les trois critères suivants :

- En 2021, avoir un taux d'épargne brute inférieur à 22%
- Avoir un potentiel financier par habitant inférieur au double de la moyenne des communes/EPCI de leur strate démographique
- En 2022, enregistrer une baisse d'au moins 25% de son épargne brute en 2022, du fait principalement de la majoration de la rémunération des personnels de la fonction publique et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

L'arrêté interministériel du 13 octobre 2023 a fixé le montant de l'attribution définitive de la dotation ainsi que les éventuelles reprises d'acomptes versées fin 2022 au titre de ce dispositif, lorsque la dotation est inférieure à l'acompte perçu par la collectivité.

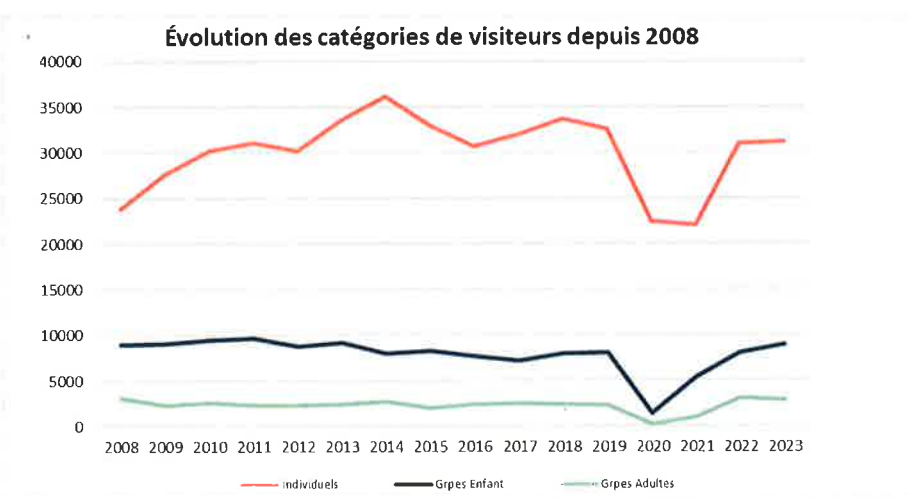
A cet égard, il apparaît que le Syndicat est éligible à la dotation « filet inflation 2022 » pour un montant de 52 312 €. Dans la mesure où la collectivité a bénéficié d'un acompte de 15 543 € versé fin 2022, le montant du versement complémentaire s'élève à 36 769 € et sera versé au cours du mois de novembre 2023.

3 – Bilan de saison 2023 : fréquentation

42 990 visiteurs se sont donnés rendez-vous au musée cette saison, soit une **hausse de 2,13%** de la fréquentation par rapport à 2022 (897 visiteurs de plus). À l'image des autres sites touristiques de Franche-Comté, notre fréquentation se stabilise par rapport à celle de l'année passée.

Le public individuel est en légère hausse de 0,8% par rapport à 2022 (+242 visiteurs), ce qui correspond à 72,58% de la fréquentation totale de la saison (73,56% des visiteurs en 2022). La catégorie "groupes enfants" regroupe 8897 visiteurs cette saison, soit 844 personnes supplémentaires, ce qui représente une hausse de 10,5%. En ce qui concerne les groupes adultes, ils sont en légère baisse, puisque 2888 visiteurs adultes se sont rendus au musée en groupe, contre 3077 l'année dernière, soit une baisse de 6% (-189).

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Individuels enfants	615	441	159	1217	1114	434	1195	263
Individuels familles	459	401	104	662	945	123	739	207
Individuels adultes	1592	2074	1709	4977	4564	4416	2392	403
Sous-total individuels	2666	2916	1972	6856	6623	4973	4326	873
Groupes enfants	1210	1998	3880	1035	82	354	308	30
Groupes adultes	107	497	742	185	149	909	299	0
Sous-total groupes	1317	2495	4622	1220	231	1263	607	30
TOTAL / MOIS	3983	5411	6594	8076	6854	6236	4933	903
TOTAL CUMULÉ	3983	9394	15988	24064	30918	37154	42087	42990



On peut tout de même noter une **nette baisse de la fréquentation pendant les vacances ensorcelantes**, due à la météo catastrophique de cette fin de saison : 4 524 visiteurs, soit 3 551 de moins que l'année dernière sur cette période, ce qui représente une baisse de 44% de la fréquentation. Trois spectacles programmés ont d'ailleurs été annulés le dernier jour d'ouverture à cause des rafales de vent prévues, limitant le nombre de visiteurs à 106 (contre 408 le dimanche 6 novembre 2022). Le musée a également été dans l'obligation de fermer ses portes au public cette année encore pendant une journée entière, le lundi 30 octobre, à cause d'un incident qui a provoqué une coupure d'électricité et l'intervention des pompiers pour stopper un début d'incendie.

Malgré ces perturbations, plusieurs événements ont notamment permis de maintenir une bonne fréquentation cette saison : parmi eux la **fête des tracteurs** qui a rassemblé **2 362 visiteurs**, ou encore les spectacles équestres de "**Comtois en folie**" auxquels **798 visiteurs** ont assisté.

38% de primo visiteurs en 2023

38% des visiteurs cette saison n'avaient jamais visité le musée auparavant, pourcentage plus élevé de 3% qu'en 2022. Ils sont 16 471 visiteurs contre 14 741 visiteurs l'année dernière.

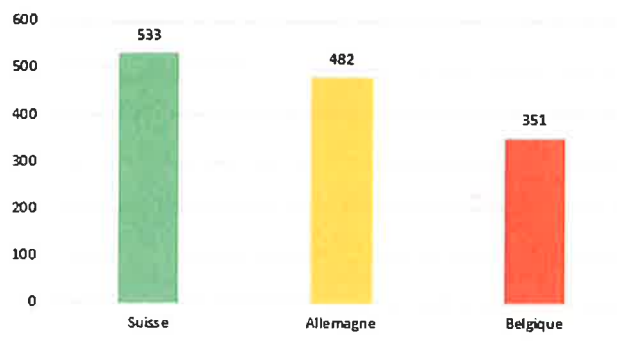
Provenance des visiteurs

89,6% des visiteurs sont français, soit 38 523 personnes.

La part des visiteurs étrangers est à peine plus importante qu'en 2022 (1 866 visiteurs) et représente 4,34% de la fréquentation (3,90% en 2022).

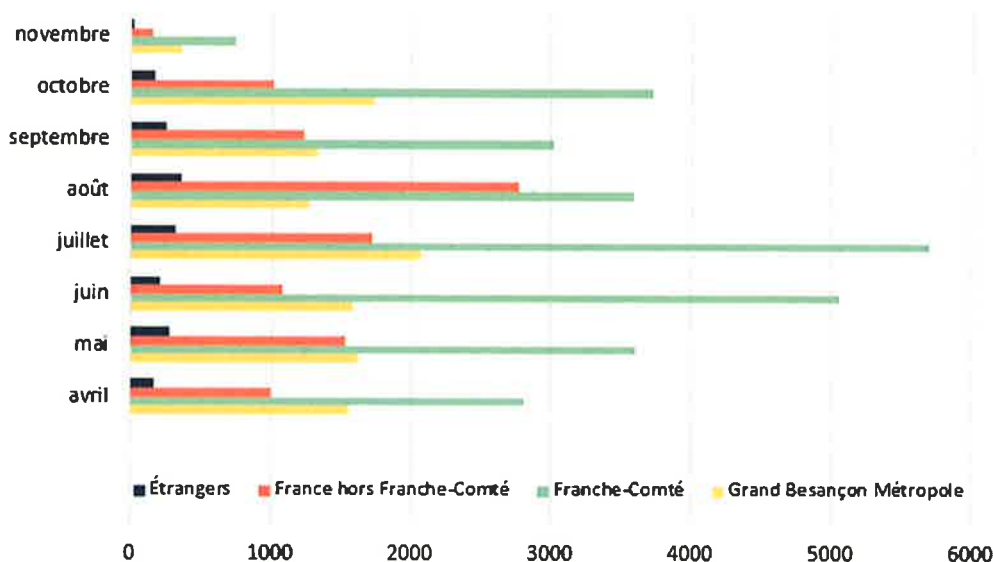
Nous ne connaissons pas la provenance de 6% des visiteurs (2 601 personnes dont 1 667 qui proviennent de la Sapinette).

Top 3 pays étrangers



65% des visiteurs sont franc-comtois, et 49,59% sont doubistes (contre 72,86% de franc-comtois et 58,78% de doubistes en 2022). 26,23% des visiteurs habitent de Grand Besançon, contre 34,20% en 2022. Les départements limitrophes à la Franche-Comté y compris la Suisse représentent 7,67% de la fréquentation totale (3297 visiteurs).

Provenance par mois en 2023



4 – Plantation de 120 arbres

Suite au sinistre du 26 juin 2022, de nombreux arbres du verger du musée ont été endommagés voir arrachés et le constat avait été fait que de nombreux arbres déjà présents étaient « morts »

L'équipe jardins et espaces vert du musée avait la volonté nette de replanter, de reboiser le site pour apporter de l'ombrage pendant les étés de fortes chaleurs et pour apporter un confort supplémentaire aux visiteurs du musée.

Les 30 novembre et 1^{er} décembre, l'équipe du musée a donc planté :

- 14 variétés d'arbres fruitiers : prunier, pommiers, pêcher, cognassier, cerisier Cette plantation a été fait avec soin et en choisissant de nombreuses variétés locales et anciennes : Pommier Belle fille de Salins, Violette de Montbéliard, Cerise à kirch de Mouthier Haute Pierre dont la Mar-sotte

- 32 espèces de plants forestiers, adaptées au sol sec comme par exemple l'Amelanchier, la Viorne, l'Argousier, le Cytis ou encore l'Erable ont été planté

Cette diversité permettra de sélectionner les espèces qui seront bien adaptées au site et de très jeunes plants ont été choisis pour favoriser une bonne reprise. Enfin, tous ont été planté avec des tuteurs et des protections.

Ce travail a été réalisé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Doubs, et plus spécifiquement le pôle forestier. L'équipe jardins et espaces verts à également soumis la liste des plantations pour validation à Monsieur Boissenin, futur responsable du service technique et espaces vert du musée à partir du 1^{er} janvier.

La séance est levée à 11h30

Le secrétaire de séance,
Claude DALLAVALE

Le Président,
Pierre CONTOZ

